

**Sujet** : [INTERNET] Enquête publique - parc photovoltaïque de Saint-Jouvent, à l'attention du commissaire enquêteur

**De** : David Elise <davidelise@orange.fr>

**Date** : 26/09/2023 10:06

**Pour** : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur,

Ci-joint mes questions / remarques concernant l'enquête publique pour le projet de parc photovoltaïque de Saint Jouvent.

Cordialement,

Elise DAVID

27, Romanet

87510 SAINT JOUVENT

0686790733

— Pièces jointes :

---

Questions commissaire enqueteur.pdf

274 Ko

Elise DAVID  
27, Romanet  
87510 SAINT JOUVENT  
0686790733

Le 25/09/2023

**Enquête publique – parc photovoltaïque de Saint-Jouvent, à l'attention du commissaire enquêteur**

Monsieur,

Etant propriétaire de la maison située au 27 Romanet 87510 Saint Jouvent, et puisque, visiblement selon les plans, les panneaux photovoltaïques se situeraient à une cinquantaine de mètre de la maison, il est évident que je suis catastrophée de votre projet et contre celui-ci.

Projet qui soulève chez moi un vif mécontentement et des interrogations.

- 1) Ma 1<sup>ère</sup> remarque porte sur l'implantation de panneaux sur des terres agricoles. Pourquoi artificialiser des terrains cultivés annuellement et qui servent à nous nourrir ?
- 2) Pourquoi implanter ces panneaux dans une réserve de chasse ? Les champs de Romanet sont un lieu de grand passage d'animaux (cervidés, oiseaux...) L'étude d'impact parle de batraciens, qu'en est-il des animaux de la réserve chasse ? Y a-t-il eu une étude sur ce point ? L'ACCA est-elle au courant et quel est son point de vue ?
- 3) Ce projet photovoltaïque est visiblement un projet d'agrivoltaïsme ; on parle éventuellement d'un agriculteur pour faire pâturer des brebis ; avez-vous un candidat pour ce projet ? A-t-il une ferme, des bâtiments (pour la traite, le stockage du foin, etc...) ?
- 4) La centrale devait occuper l'ancienne carrière d'Imerys alors qu'elle en est visiblement exclue. Après avoir parlé à plusieurs habitants de la commune, visiblement ce n'était clair pour personne et les gens pensent encore souvent que seule la carrière est concernée par ce projet. Ne trouvez-vous pas que vous cherchez à induire les gens en erreur ?
- 5) Quelles seront les retombées financières de ce projet pour notre commune et ses habitants ?
- 6) Il me semblait qu'il était obligatoire, avant un projet d'une telle ampleur de concerter les habitants de la commune ou au moins, d'effectuer une enquête de voisinage. Je vous rappelle que je suis la première concernée par ce projet sur Romanet, et je n'ai jamais vu personne faire une enquête en ce sens. Pourquoi ?
- 7) Concernant la société OXY 1902. Cette société a visiblement été créée le 05/12/2019. Permettez-moi d'être septique... A-t-elle les reins assez solide pour supporter un projet d'une telle ampleur après si peu d'existence ? Allons-nous en essayer les plâtres ?
- 8) Concernant la proximité des habitations (et notamment de la mienne), nous allons supporter à terme d'énormes nuisances visuelles, thermiques, auditives : quels dédommagements financiers sont prévus ?
- 9) Quelles sont également les solutions proposées aux nuisances apportées par les travaux ?
- 10) Afin de préserver au mieux notre qualité de vie aux alentours de notre propriété, je vous prie d'envisager sérieusement de repousser les panneaux à 100 mètres de leur implantation initiale sur la parcelle (parcelle 0257) jouxtant notre terrain (parcelle 0256).

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Elise DAVID

